Commune de St Georges la Pouge

DELIBERATION 2026-40
EN DATE DU 12 Août 2026
DELIBERATION PORTANT CREATION
D'UN EMPLOI PERMANENT

L'an Deux Mille vingt-six, le 12 août à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 août 2026

Présents : POITOU Delphine, BOURE Michel, BARBA Rémy, MARCELLOT Sandra, BENARD Claire, BENARD Matthieu, JALOUNEIX Jérémy, TERRACOL Alain.

Excusés : LANGLOIS RAVILLY Anne (A donné pouvoir à POITOU Delphine)
MOREL Jean-Claude (A donné pouvoir à MARCELLOT Sandra)

Absents : BLANQUART Elisabeth

Mr Barba Remy a été désigné secrétaire de séance

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'une nouvelle mission pour les besoins du service, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 13/08/2026 au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet comprenant les fonctions suivantes : agent technique d'entretien des bâtiments et des espaces verts sur le grade adjoint technique territorial, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à 9 voix pour et 1 abstention.

- La création d'un emploi d'agent technique d'entretien des bâtiments et des espaces verts à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'Adjoint technique territorial.

La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent.

Charge M. le Maire :

- D'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de La Creuse
- De recruter un fonctionnaire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

La Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la transmission en préfecture

13 /08/2026 et de la publication le 13/08/2026

Fait le 13/08/2026

La Maire,

Delphine POITOU

Le secrétaire,

Rémy BARBA